

Image not found or type unknown



RESILIATION CONTRAT D'ASSURANCE

Par **ztetet**, le **06/01/2011** à **12:07**

Bonjour;j'ai 2 contrats d'assurances(chez direct assurances)Indemnites journalieres et mutuelle sante et je souhaite ler resilier dans le cadre de la loi CHATEL.La compagnie refuse pretextant etre une structure associative QUI N'APPLIQUE PAS LA LOI CHATEL.Je leur ai demande de m'envoyer sous huitaine(lettre REC.AR)la copie de mon contrat d'adhesion et les conditions generales qui prouvent leur argument.SI ,leur reponse est toujours la meme puis-je bloquer les prelevements,et souscrire ailleurs?Merci de vote reponse et autre conseil.